

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	7 (1919)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	L'intervention de Fribourg lors de la conquête du pays de Vaud
<b>Autor:</b>	Castella, Gaston
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817838">https://doi.org/10.5169/seals-817838</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

*Direction : F. DUCREST.*

VII<sup>me</sup> Année

N° 3

Mai-Juin 1919



## L'INTERVENTION DE FRIBOURG LORS DE LA CONQUÊTE DU PAYS DE VAUD, (JANVIER-FÉVRIER 1536)

par GASTON CASTELLA.

Ces quelques pages n'ont pas d'autre prétention que de montrer dans quelles circonstances se produisit l'intervention de Fribourg en 1536 au lendemain de l'entrée en campagne des Bernois contre le duc Charles III de Savoie dans le Pays de Vaud<sup>1</sup>.

On n'a qu'à comparer l'étendue des possessions fribourgeoises avant et après 1536 pour se rendre compte de l'importance des événements qui se déroulèrent cette année-là dans la Suisse romande. Si l'on songe aux résultats d'ordre religieux et d'ordre politique que cette campagne eut pour les populations qui changèrent de maîtres et pour les nouveaux occupants eux-mêmes, on n'exagère pas en disant que l'année 1536 fut pour la Suisse l'une des plus importantes du siècle.

Quelque fondées que fussent les raisons de l'intervention bernoise en faveur de Genève, sans cesse molestée par le duc de Savoie, Fribourg, pas plus que le Valais, ne pouvait rester indifférente au progrès de la puissance bernoise dans l'ouest. Si Berne, en reprenant la traditionnelle politique à laquelle elle avait associé Fribourg lors des guerres de Bourgogne, avait, en 1536, possédé à elle seule tout le Pays de Vaud, Fribourg et le Valais eussent été enclavés dans les

<sup>1</sup> Etude lue à la Société d'histoire du canton de Fribourg, le 30 janvier 1919.

territoires bernois. Le puissant Etat riverain de l'Aar serait devenu le maître incontesté des routes commerciales et stratégiques qui, d'un côté, menaient à Genève et à Lyon et, de l'autre, en Franche-Comté par les passages du Jura. L'indépendance économique, la sécurité militaire des deux petits Etats catholiques étaient évidemment en jeu. Dans cette Confédération suisse du XVI<sup>me</sup> siècle, divisée en deux partis confessionnels, toujours méfiants et parfois ennemis, c'était une question d'équilibre. L'habileté de Berne, qui savait allier la finesse diplomatique à la force des armes, fut précisément d'admettre aussitôt ses voisins au partage des dépouilles savoyardes. Elle essayait ainsi d'attirer à soi Fribourg et le Valais et de les séparer — au moins dans la question de Savoie — de leurs amis des cinq cantons catholiques de la Suisse centrale.

Sur ce point, Berne finit du reste par être complètement déçue. Lorsque les occupants furent installés dans leurs nouvelles possessions et, surtout, lorsque le duc Emmanuel-Philibert, fils du souverain dépossédé, réclama ses terres, Berne convia les copartageants à protéger le Pays de Vaud. Mais ces derniers se dérobèrent et préférèrent la voie des négociations séparées avec le duc<sup>1</sup>. Au lendemain du traité du Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), qui terminait les hostilités entre la France et l'Espagne et stipulait la restitution à Emmanuel-Philibert des pays perdus par son père en 1536, le duc s'efforça d'amener Berne, Fribourg et le Valais à lui rendre leurs conquêtes. Berne en évacua une partie — la rive sud du Léman — (traité de Lausanne, 1564), le Valais en fit autant (traité de Thonon, 1569). Seule, Fribourg ne rendit rien. Lorsque le duc de Savoie rechercha l'alliance des cantons catholiques et parvint à la conclure en 1577, Fribourg mit à son entrée dans l'alliance la condition *sine qua non* que la Savoie lui laisserait les bailliages conquis en 1536. Elle parvint à ses fins et, en 1578, le duc renonça formellement aux pays perdus par son père.

\* \* \*

Le traité de St Julien et l'arbitrage de Payerne (19 octobre et 30 décembre 1530) avaient donné à Berne et à Fribourg — alliées de Genève depuis 1526 — le droit d'occuper le pays de Vaud si le duc de Savoie inquiétait encore Genève et avaient condamné Charles III

<sup>1</sup> Ces négociations ont fait l'objet d'une étude que je publierai prochainement dans les « Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg ».

à payer aux trois villes une indemnité de 21 000 couronnes. Bien que le 26 août 1530 — six semaines avant l'expédition berno-fribourgeoise à Genève — le duc de Savoie eût renouvelé son alliance avec Fribourg<sup>1</sup>, cette dernière ville estima en 1532 que le moment était venu de s'emparer du gage parce que le duc tardait à s'acquitter de ses obligations financières. Berne retint Fribourg. Le dernier acompte fut enfin versé par le duc au mois de mai 1533; Berne et Fribourg se déclarèrent disposées à se contenter comme gages des villes de Romont, Estavayer et Cudrefin. Si ces places venaient à leur être dévolues, le duc pourrait même dans un délai de trois ans et moyennant 20000 couronnes rentrer en leur possession. Les autres dispositions des actes de St Julien et de Payerne restaient en vigueur.

Le 25 juillet 1533, Fribourg renouvelait son alliance avec la Savoie. Cet acte avait pour cause la situation confessionnelle. Le progrès des nouvelles doctrines à Genève inquiétait Fribourg et le duc de Savoie. Fribourg sentait que la cause du catholicisme perdait du terrain à Genève; le meurtre du chanoine fribourgeois Werli (6 mai 1533) avait exaspéré les esprits à Fribourg. Un rapprochement s'était naturellement opéré entre les deux Etats catholiques. Toutefois l'alliance générale avec les cantons catholiques que recherchait la Savoie n'aboutit pas. Mais l'année suivante, lorsque le 1<sup>er</sup> mars 1534, Farel prêcha au couvent de Rive, Fribourg dépêcha ses députés à Genève avec ordre de rompre la combourgérie de 1526; le 28 avril, la rupture était consommée.

Il serait exagéré d'en conclure que Fribourg ait été absolument acquise dès lors aux visées de la politique savoyarde sur Genève. Pendant toute la période troublée de la Réforme, Fribourg, malgré son attachement à la cause catholique, s'efforça toujours de ne pas rompre en visière avec Berne. La situation géographique des Etats détermine pour une grande part leur politique; Fribourg n'oublia jamais le danger éventuel d'une attaque bernoise et les intérêts communs qu'elle avait au Pays de Vaud avec sa voisine de l'Est.

On sait le reste. Lorsqu'à la fin de l'année 1535, Berne eût acquis la certitude que le roi de France cherchait à la supplanter

<sup>1</sup> Recès des Diètes fédérales (Eidg. Abschiede) [abrégué : E. A.] E. A. IV, 1 b., p. 746 et 1499-1501. — Arch. cant. fribourg. Manual n° 51. — On sait qu'un traité de combourgérie avait été conclu dès 1519 entre Fribourg et Genève, mais qu'il avait été annulé le 17 mars de la même année par la Diète de Zurich, sur les instances du duc de Savoie.

aux bords du Léman en offrant sa protection à Genève, elle prévint habilement François I<sup>er</sup> et, le 16 janvier 1536, déclarait la guerre au duc de Savoie.

\* \* \*

Fribourg semble bien avoir été surprise par la rapidité des événements. Elle connaissait les difficultés dans lesquelles se débattait Genève ; elle avait été tenue au courant par le duc de Savoie de la conversation engagée entre le prince et Berne. Le seigneur de Villarsel était venu en ambassade à Fribourg au début de novembre 1535. Il avait annoncé qu'une conférence entre Berne et son maître, Charles III, aurait lieu à Aoste à la fin du mois ; il avait dû demander que Fribourg — ses instructions en font foi — soutint les prétentions ducales sur Genève. Mais le registre du conseil de Fribourg — le « manual » — ne mentionne même pas ses démarches<sup>1</sup>. Et à la diète des cantons catholiques, le 23 novembre à Lucerne, les députés fribourgeois avaient pour instructions de faire remarquer — si les Valaisans soulevaient la question — que les alliances avec la Savoie ne contenaient point de clauses religieuses<sup>2</sup>. Enfin, bien que Fribourg connût l'expédition des volontaires neuchâtelois partis au secours de Genève (octobre 1535), elle croyait probablement que la guerre pourrait être évitée et s'efforçait d'éviter tout acte qui pût compromettre la paix. C'est ainsi que le Conseil défendit aux Fribourgeois de prendre du service à Peney, ce nid de gentilshommes pillards qui inquiétaient sans cesse Genève. Ceux qui s'engagèrent en Savoie le firent sans l'autorisation du gouvernement et furent du reste rappelés dès que Berne commença les hostilités. Fribourg resta pendant quelque temps dans l'expectative ; on verra plus loin que dans les conseils et dans le peuple les avis étaient partagés.

Le 7 janvier, Fribourg apprit que Berne avait l'intention d'envoyer des troupes à Genève<sup>3</sup>. Comme on craignait que leur passage pût porter atteinte aux droits de Fribourg, Messeigneurs mirent Lucerne au courant de la situation, la prièrent d'en informer les autres cantons catholiques, si elle le jugeait à propos, de convoquer une diète où l'on discuterait des intérêts communs et, le cas échéant, où

<sup>1</sup> A. C. F. (Savoie 1509-1569) « Mémoire à M. de Villarsay [sic] de ce qu'il aura à faire de la part de Monseigneur ». — Manual n° 53.

<sup>2</sup> A. C. F. Instruktionenbuch 2 f° 154v. E. A. IV, 1 c., p. 588.

<sup>3</sup> A. C. F. Manual n° 53.

l'on pourrait même établir un plan de défense. Le 14 janvier, le conseiller fribourgeois Ulrich Nix était choisi comme député de Fribourg à la diète qui allait s'ouvrir à Lucerne et recevait comme instructions d'amener les cantons à détourner Berne de ses belliqueux projets ; au cas où les hostilités éclateraient il serait nécessaire de ne pas perdre de vue la situation de Fribourg<sup>1</sup>.

Deux jours après, le 16, la déclaration de guerre de Berne au duc de Savoie mettait tout le monde en présence d'un fait accompli. Le même jour, elle était communiquée à Fribourg. Une missive l'accompagnait dans laquelle les relations de Berne avec Genève depuis 1530 étaient sommairement rappelées. Berne y exprimait l'espoir que les Confédérés — et surtout Fribourg — ne s'opposeraient pas à son action et refuseraient éventuellement le passage à ses adversaires. Berne priait enfin Fribourg de rappeler ses sujets qui servaient en Savoie<sup>2</sup>. La réponse fribourgeoise est datée du 18. Si les Genevois avaient respecté les jugements et les traités — dit-elle en substance — les choses n'en seraient pas là. Mais puisque Berne est décidée à secourir Genève, Fribourg ne s'y opposera pas : « Können wir demselben nit zuwider ». Fribourg priait en outre Berne de ne point endommager les localités appartenant à Fribourg, à ses alliés et combourgeois ; sinon elle se verra obligée de prendre les mesures nécessaires. Fribourg, de son côté, fera ce qu'exige son devoir pour empêcher les ennemis de Berne d'emprunter le territoire fribourgeois ; jusqu'à présent, elle n'a rien appris qui pût faire craindre une violation de ce genre. Enfin, le gouvernement fribourgeois a rappelé pour la troisième fois les volontaires qui servent en Savoie et qui n'ont pas encore obéi. On vient de les sommer pour la quatrième fois de rejoindre leurs foyers<sup>3</sup>. L'ordre fut en effet donné le même jour<sup>4</sup>. Le même jour, Fribourg écrivit au Valais pour le prier de suivre de près les événements<sup>5</sup>.

Ces lettres trahissent évidemment l'inquiétude du gouvernement fribourgeois. Il ne sait pas encore quel cours vont suivre les événements, avertit ses amis des cantons et alliés catholiques, mais évite

<sup>1</sup> A. C. F. Instruktionenbuch n° 2 (1533-1536) E. A. IV, 1 c., p. 606.

<sup>2</sup> A. C. F. Verträge mit Savoyen n° 71.

<sup>3</sup> A. C. F. Missival n° 12, f° 13.

<sup>4</sup> A. C. F. Manual n° 53.

<sup>5</sup> A. C. F. Missival n° 12, f° 14.

de blesser Berne ; s'il manifeste quelque humeur, c'est contre Genève seule.

Le 19 janvier, Berne répondait à Fribourg que ses sujets et combourgeois ne seraient pas molestés et que toute infraction à cet ordre serait punie. Berne souhaitait encore que le seigneur de la Sarraz, son ennemi avoué, ne fût pas du nombre des combourgeois de Fribourg ; Berne est bien décidée à combattre quiconque s'est déclaré contre elle, fût-il même son combourgeois. Le même jour, la Diète de Lucerne, à laquelle assistaient les députés de Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Soleure et Fribourg, envoyait à Berne une pressante recommandation de ne pas commencer les hostilités. Il est à craindre, écrivent-ils, que de graves complications ne surgissent si Berne entreprend une guerre contre la Savoie et l'intérêt général de la Confédération exige que l'on cherche un arrangement à l'amiable. Que Berne veuille au moins attendre jusqu'au 30 janvier afin que ses confédérés aient le temps d'aviser. Mais Berne ne tint aucun compte de cette démarche et les opérations suivirent leur cours.

Le 20 janvier, Fribourg envoyait la liste de ses alliés et combourgeois : Avenches et Faoug (Pfawen), l'église et le cloître de Payerne, les seigneuries de Cugy, Estavayer, Font, Cheyres, St-Aubin, le village de Marnand, le comte de Gruyères et son comté, Bulle, La Roche, Vuippens, Vaulruz, l'évêque et le Chapitre de Lausanne. Fribourg ajoutait qu'elle entendait bien indiquer dans cette missive tous les villages et seigneuries qui se trouvent sur le chemin des troupes bernoises. Des écussons fribourgeois seront placés dans ces localités et les soldats de Berne y trouveront à manger et à boire. Le seigneur de la Sarraz ne sera pas protégé par Fribourg bien qu'il ait pris naturellement le parti de son suzerain<sup>1</sup>. Cette liste était complétée le lendemain par les seigneuries de Rosey, le prieuré de Romainmôtier et le village de Grandcour<sup>2</sup>.

Au même moment, comme mesure de précaution, Fribourg, sur la proposition des bannerets, mettait de piquet quelques centaines d'hommes ; les 24 et 31 janvier, les Fribourgeois servant à l'étranger étaient rappelés<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> A. C. F. Missival n° 12, f° 15. Je relève dans E. A. IV. 1 c. 610 les fautes de lecture suivantes : *Vaulion* au lieu de *Vaulruz* ; *Rolle* au lieu de *Poil* (Bulle)

<sup>2</sup> A. C. F. Missival n° 12, f° 16.

<sup>3</sup> A. C. F. Affaires militaires 3<sup>e</sup> liasse ancien n° 39<sup>b</sup>. Manual n° 53.

Quelques incidents se produisent entre temps. Un messager fribourgeois, qui portait au chef de l'armée bernoise une lettre de recommandation pour un sieur Thudinger, aubergiste à Rolle, est insulté. Des soldats bernois abattent des croix à Avenches; d'autres disent à un habitant de Vallon (Broye) que dans quinze jours il n'y aura plus de Fribourgeois. Aussitôt Fribourg proteste et Berne promet de punir les coupables<sup>1</sup>. Fribourg s'inquiète aussi du sort de Lausanne. Le 10 janvier, la combourgeoise avait été renouvelée entre les deux villes<sup>2</sup>. Du 26 janvier au 3 février, une ambassade fribourgeoise fut à Lausanne. On peut conclure de deux lettres écrites par nos ambassadeurs que les relations étaient très tendues entre l'évêque et les bourgeois de Lausanne dont un grand nombre étaient acquis à la Réforme<sup>3</sup>; la bourgeoisie avait même envoyé des renforts à l'armée bernoise. Fribourg aurait voulu que les droits de l'évêque de Lausanne fussent sauvegardés; elle écrivit même dans ce sens à Berne<sup>4</sup>.

\* \* \*

L'inquiétude grandissait à Fribourg. Les cinq cantons catholiques et le Valais furent avertis par missives de la tournure que prenaient les événements<sup>5</sup>. Messeigneurs poussaient un cri d'alarme: le Pays de Vaud est conquis à l'exception d'Yverdon et de Romont; si l'on n'arrive pas à une médiation, la situation deviendra très difficile pour Fribourg qui sera entourée de luthériens<sup>6</sup>. Fribourg demandait à ses coreligionnaires de délibérer sur l'attitude qu'elle devait prendre. Le 3 février, l'assemblée des bourgeois était convoquée pour entendre un rapport du gouvernement sur la situation<sup>7</sup>.

Une nouvelle diète fut donc convoquée à Lucerne. Le député fribourgeois Ulrich Nix reçut pour instructions d'obtenir de Berne qu'elle usât de modération et qu'elle exposât de nouveau les raisons de son entrée en campagne aux députés qui se réuniront à Berne le 8 février<sup>8</sup>. Le député bernois à Lucerne répliqua aussitôt que son

<sup>1</sup> A. C. F. Missival 12 f° 17, 18. — Instruktionenbuch 2 f° 157v.

<sup>2</sup> E. A. IV, 1 c., p. 605.

<sup>3</sup> A. C. F. Missival 12 f° 18, 22.

<sup>4</sup> A. C. F. Missival 12 f° 20.

<sup>5</sup> A. C. F. Missival 12 f° 21.

<sup>6</sup> « dass wir mit den Lutherischen umgeben und ye lenger, ye sorgklicher die handel sin werden, dess wir uch gern berichten. » (loc. cit.)

<sup>7</sup> A. C. F. Manual n° 53.

<sup>8</sup> A. C. F. Instruktionenbuch 2 f° 156-157.

gouvernement avait épuisé tous les moyens d'accomodement et que l'attitude de la Savoie envers Genève l'avait obligé à prendre les armes. L'ambassadeur impérial, Léonard de Gruyères, official de Besançon, et un ambassadeur ducal assistaient à la diète et demandèrent instamment que Berne justifiât sa conduite à la prochaine diète. Dans une séance particulière, à laquelle assistaient les seuls députés des cinq cantons catholiques, l'envoyé savoyard rapporta que le bruit courait que Fribourg avait l'intention de s'emparer de Romont et d'autres lieux mais que les cinq l'en avaient dissuadée. Il demanda que l'on empêchât tout acte contraire aux alliances<sup>1</sup>. L'ambassadeur impérial montra le danger que l'expédition bernoise faisait courir au catholicisme. Dans cette même séance on donna lecture d'une lettre du Valais qui manifestait l'intention de s'emparer du territoire savoyard contigu au sien afin de ne pas être encerclé dans les possessions bernoises. Les cinq cantons décidèrent de le détourner de cette entreprise en lui rappelant son alliance avec la Savoie.

Le Valais était en effet l'allié du duc Charles III depuis le 1<sup>er</sup> mai 1528. Il n'en fut pas moins décidé dès les premiers jours de l'expédition bernoise de 1536 à s'agrandir aux dépens de son allié<sup>2</sup>. Les derniers jours de janvier, l'évêque du Valais, Adrien de Riedmatten, avait ordonné des levées de troupes. Les Valaisans obtinrent fort habilement des gens de Monthey qu'ils se missent sous leur protection. Le gouvernement épiscopal adopta donc la thèse suivante: l'alliance de 1528 n'est pas violée par l'occupation des terres ducales parce que les Valaisans y entrent comme protecteurs pour empêcher une trop grande extension bernoise et les progrès de la Réforme. Lorsque le duc sera en état de défendre lui-même ses possessions, le Valais les lui rendra. Tel était l'argument qu'on exposa aux Fribourgeois; ils s'en souvinrent. Aux Bernois, par contre, le Valais représentait qu'ils avaient intérêt à le voir prendre part à la conquête; on les aiderait ensuite à garder les terres occupées. A la vérité, cette promesse fut vite oubliée. Le 25 février, les Valaisans avaient terminé l'occupation du Bas-Valais actuel et des vallées de la Dranse et d'Abondance.

La diète des cinq cantons qui s'ouvrit à Lucerne le 7 février

<sup>1</sup> E. A. IV, 1 c., p. 613-615.

<sup>2</sup> Consulter sur ce point: *Imesch. Die Erwerbung von Evian und Monthey (1536)* (Blätter aus der Walliser Geschichte II. B<sup>d</sup>, 1901, p. 1-34).

s'occupa donc spécialement de l'attitude à prendre soit vis-à-vis de Berne, soit vis-à-vis de Fribourg et du Valais<sup>1</sup>. Les cantons catholiques ne s'opposaient pas formellement à ce que Fribourg occupât — comme on le racontait — Romont, Estavayer et Villeneuve. Mais Fribourg ferait bien d'ouvrir des négociations secrètes avec le gouverneur de Romont ou avec Vevey et de trouver un arrangement qui lui permette d'occuper ces places, tout en les conservant au duc en apparence. On laisse à Fribourg le soin de décider ce qu'exigent les circonstances. Les cinq cantons paraissent donc acquis à l'idée d'une occupation fribourgeoise. Au même instant, les amis de Berne, d'une part, et la Savoie, de l'autre, représentaient à Berne le danger d'une intervention de Charles-Quint et du roi Ferdinand<sup>2</sup>. Berne en tira la conclusion qu'il était sage de laisser Fribourgeois et Valaisans « tirer quelques plumes » à l'oie savoyarde<sup>3</sup>.

\* \* \*

Quelques jours après, le 12 février, Boisrigault, ambassadeur du Roi Très chrétien, intervenait dans les débats<sup>4</sup>. Il assista aux conférences de Lausanne et y déclara : le roi veut être le médiateur du différend entre Berne, Genève et la Savoie ; une grande guerre pourrait sortir de cette affaire, car le duc de Savoie a de puissants amis et prépare une forte armée. Or, François I<sup>er</sup> était parfaitement décidé à occuper la Savoie. « Cette intervention — écrit justement M. Ed. Rott — consentie par lui, loin de modifier ses projets, lui permettait au contraire de diriger à son gré les négociations et d'arrêter, le cas échéant, les Bernois s'ils entendaient pousser trop leurs conquêtes<sup>5</sup>. »

Le 15 février, Boisrigault parut au conseil de Messeigneurs de Fribourg. « Der Herr von Brauregault (sic) ist erschinen und hat anzeugt des kriegshalb wie der kung des hertzogen fründ syge und daz (dass) man verschafft daz si hinder sich ziehend und daz der handel betracht werde. Wyttter hat er knecht begert daz man im (ihm) die lasse die gan wellen<sup>6</sup> ».

<sup>1</sup> E. A. IV, 1 c., p. 628.

<sup>2</sup> E. A. IV, 1 c., p. 629.

<sup>3</sup> Cité par *Oechsli*, Le traité de Lausanne, (trad. franç.) Berne 1906, p. 24.

<sup>4</sup> E. A. IV, 1 c., p. 629-630.

<sup>5</sup> *Rott*. Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et leurs confédérés. Berne et Paris, 1909. Tome I. p. 318-319.

<sup>6</sup> A. C. F. Manual n° 53.

La chronique fribourgeoise inédite de *Rudella*, écrite vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, donne l'explication suivante qui apporte des faits nouveaux mais intervertit, d'autre part, l'ordre des événements<sup>1</sup>. En premier lieu, le chroniqueur interprète la lettre de Berne à Fribourg du 16 janvier (dont-il a été question plus haut) comme une demande de secours à teneur des lettres d'alliance.... « die von Bern, welche dise statt (c'est-à-dire Fribourg) mit inen ze reisen vermanet...<sup>2</sup> ». Cette lettre de Berne aurait fait naître une vive discussion dans le Conseil — où siégeait Jacob Rudella, probablement le père du chroniqueur. (Le registre du Conseil (manual) n'en dit rien). Les uns voulaient entrer en campagne avec les Bernois; les autres s'y opposaient, alléguant la rupture de la combourgeoise avec Genève.... « und wie wol man in dem rhat zu Friburg zwyspaltung dann die einen mit denen von Bern ze ziehen, die andern aber darwieder rietend, angesehen die statt Genf, diese statt Friburg nach vorgermelter ufgebung des burgrechtens nit mer angieng. Dennoch dahin kam daz man nit anders vermeint dann mit inen zereisen; und was (c'est-à-dire war) alle kriegsrüstung gwaltig geordnet, das geschütz schon harfür gethan und etliche underthanen (als Murten, Schw. [c'est-à-dire Schwarzenbourg] und andern) schon in die statt kommen mit dem paner darvon ze ziehen. Ward aber alles treffenlichen gewendert und sonderlich us herten anhalten des herrn von Beauregard...<sup>3</sup> » [sic pour Boisrigault]. Rudella ajoute que l'ambassadeur de France représenta aux Fribourgeois que le roi soutiendrait son cousin le duc de Savoie et en conclut que la démarche de Boisrigault changea les dispositions de leurs Excellences; « ...dardurch ward dise statt wendig... »

<sup>1</sup> A. C. F. Chronique Rudella. Législation et variétés 63a, 63b, 63c. Cf. *Büchi. Chroniken und Chronisten von Freiburg in Uechtland.* (Jahrb. f. Schweiz Gesch. vol. 30, p. 272-282). Il caractérise Rudella en ces mots: « ...sachlich und leidenschaftslos, den Blick verständnissvoll auf das Entwicklungsmoment gerichtet. » loc. cit., p. 275).

<sup>2</sup> Chron. Rudella vol. 63b, p. 79-80.

<sup>3</sup> Chron. Rudella, ibid.

A propos de la rupture de la combourgeoise de Fribourg avec Genève, Rudella laisse entendre qu'elle fut provoquée par le meurtre du chanoine Werly mais qu'elle fut trop hâtive: « ....erwuchs der unradt so vil dass die statt Friburg in sollichem zorn (vil zu fruy) ir botschaft gen Genf geschickt und dero von Genf sigel ab dem burgrechtbrief geschnitten und hinus gebunden mit deren von Genf grossen beduren... » (loc. cit., p. 79).

Or, comme le chroniqueur raconte *ensuite* la demande de Fribourg à Berne d'épargner les localités — que l'on a énumérées plus haut — son récit peut faire croire que la visite de l'ambassadeur royal eut lieu *avant* que Fribourg n'ait accordé libre passage à Berne. Il n'en est rien puisque l'on connaît la date de la démarche fribourgeoise à Berne et celle du séjour de Boisrigault à Fribourg.

Rudella croit aussi à tort qu'une divergence d'idées existait entre François I<sup>e</sup> et son ambassadeur : « Hierzwüschen aber wider alles des herrn von Beauregards obgemelten fürgeben, so hat König Franciscus von Franckrich Philippen de Chabot sinen Admiralen mit einem gwaltigen franzos zug... in Savoy abgevertiget...<sup>1</sup> » L'ambassadeur jouait simplement le jeu que comportaient ses instructions. La chronique raconte encore que les partisans de l'intervention l'emportèrent lorsqu'on vit à Fribourg que les troupes royales avaient envahi la Savoie et le Piémont, que le duc était dépouillé de ses états par les Français et par les Bernois et que plusieurs villes du Pays de Vaud acceptaient de passer sous la domination de Fribourg afin de ne pas être obligées de changer de religion. « Wie man nun gesach dass der herzog also gechlingen hilflos, siner landen beroubt wurde, da trugend iro vil us der Waat die schlüssel irer stetten, schlösser und herrschaften gan Friburg mit grosser pitt sy ufzenemen, dann sy nach zu derselben zyt ab deren von Bern reformation des gloubens ein abschüchen hatten... do wurden die, so den zug anfangs trefflich gewendert, übermeeret und ir rat verachtet...<sup>2</sup> » Il note encore ailleurs que lorsqu'au premier moment le conseil préféra garder la neutralité, ce fut « wider des gemeinen mans willen<sup>3</sup> ». Mais comme il écrit au même endroit que cette attitude fut observée parce que l'on avait toujours eu de bonnes relations avec le duc, on pourrait en inférer que le peuple était plus belliqueux que le gouvernement. Le Conseil changea d'avis lorsqu'il vit quelle tournure prenaient les

<sup>1</sup> Chron. Rudella loc. cit., p. 80.

<sup>2</sup> Chron. Rudella loc. cit., p. 81. — Les « Mémoires de Pierrefleur, grand banderet d'Orbe... » (édition Verdeil, Lausanne, 1856), contemporain des événements, donnent la même note, chap. C II, p. 155 : « Pendant le tems que les Bernois estoient à la conquête du Pays de Vaud, plusieurs villes du dit pays, craignant de tomber en la Loy Lutherienne, se rendirent d'elles-mesmes, comme : Estavayer, Romont, Rue et autres, à Fribourg ».

<sup>3</sup> Chron. Rudella, 63<sup>a</sup>, f° 175.

événements : « *Dann als man gesach wie es doch zügieng, ward man  
ouch verursachet für sich zu lugen...<sup>1</sup>* »

Ainsi donc les « interventionnistes » — pour employer un néologisme auquel la guerre européenne nous a habitués — eurent le dessus. Et ce fut précisément au commencement du mois de février. On fit tout au moins à ce moment des préparatifs militaires. Le 15 février, le Conseil désigna les chefs de l'expédition éventuelle : — Hans Cuntzi l'ancien, Ulrich Nix, Uli Schaller — et envoya à Romont une ambassade composée du même Cuntzi et du greffier de justice Müllibach<sup>2</sup>. Rudella paraît s'être exagéré le revirement d'opinion que l'on vient de décrire.

Du reste, la visite de Boisrigault au conseil de Berne, du 16 au 18 février, ne put pas laisser d'illusions aux Fribourgeois s'ils l'avaient cru la veille sur parole. Le 16, l'ambassadeur du Très Chrétien parlait encore de médiation : et le 18, il annonçait que le roi, n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante de Charles III, avait résolu d'occuper la Bresse et Chambéry. Il demandait en même temps — comme il l'avait fait à Fribourg — qu'on laissât passer par petits groupes les mercenaires qu'il lèverait ; Berne y consentit<sup>1</sup>.

Fribourg paraît bien s'être décidée dès les premiers jours de février à revendiquer quelques places du Pays de Vaud. Le 7 février, ses députés à la conférence de Berne recevaient pour instructions d'avertir les cantons catholiques que des négociations allaient être engagées avec Romont et Estavayer afin d'empêcher Berne de trop prendre et d'éviter que ces villes ne fussent forcées d'accepter « *das nüw gloub* ».

\* \* \*

Les visées fribourgeoises se précisèrent bientôt. La diète des cinq cantons fut convoquée en hâte le 5 février. Elle illustra une fois de plus la vérité de l'adage : « *Donec eris felix multos numerabis amicos,*

<sup>1</sup> Chron. Rudella, 63<sup>a</sup>, f° 175. — On retrouve la même explication dans un long mémoire du chancelier Gurnel (1521-1585) [qui sera publié prochainement dans les « Archives de la Société d'histoire »] intitulé par l'archiviste Amman au début du 19<sup>e</sup> siècle : « *Summarische Darstellung der Verhandlungen welche den Waadt-ländischen Krieg und Eroberung veranlasset haben, 1536* ». (A. C. F. Affaires militaires ancien n° 39b).

<sup>2</sup> A. C. F. Manual n° 53.

<sup>1</sup> E. A. IV, I. c., p. 641-642.

tempora si fuerint nubila, solus eris ». Une ambassade savoyarde parut pour demander l'appui des cantons catholiques. Les députés lui répondirent qu'ils n'avaient pas d'instructions pour lui promettre quelque chose. S'ils pouvaient lui être utiles, ils le feraient sans doute. Mais le duc aurait mieux fait de se défendre vigoureusement et de montrer à ses sujets qu'il était capable de les protéger. On ne saurait, pour l'instant, lui donner de meilleur conseil que de se procurer des troupes et de l'argent. Les cinq cantons l'ont fait, avec l'aide du Tout Puissant<sup>1</sup>.

Dès le 10 février, Fribourg avait écrit en effet aux cinq cantons que l'occupation de certaines places « par d'autres gens » aurait pour conséquence de barrer la route aux Fribourgeois : « ...dass wir gegen uns etlich platz haben die uns so sy durch ander lüt ingenommen und gehaft zur abstrickung notwendiger passen reychen wurden dero Remondt und Ruw die minsti da (c'est-à-dire das) wir betracht ze thundt sind<sup>2</sup> ». La lettre ajoute que Fribourg a l'intention d'occuper ces places mais qu'elle voudrait avoir l'avis des cinq cantons. Ceux-ci répondirent, le 15, par une missive où une phrase laisse percer leurs regrets : « ...wiewol es viellicht in bester meinung beschechen...<sup>3</sup> » Le même jour, les députés bernois — le banneret Stürler et Hans-Rodolphe Naegeli — traitèrent à Fribourg de la cession à Messeigneurs d'un certain nombre de localités du Pays de Vaud. Leurs instructions datées du 12, comportaient l'ordre de dire à Fribourg que les chefs de l'armée bernoise en campagne avaient sommé Yverdon, Romont et Rue de se rendre. Ces villes n'ont pas obéi à la sommation ; Romont a répondu qu'elle devait prendre l'avis de son prince. Berne les a donc sommées une seconde fois, sous peine d'être traitées en ennemis, et il n'est pas douteux que l'armée bernoise ne puisse s'en emparer. Toutefois, afin de montrer ses dispositions conciliantes, Berne consentirait à ce que Fribourg occupât Romont et Rue, à condition qu'elle aidât Berne à prendre Yverdon. Berne ajoutait qu'elle ne demandait pas mieux qu'à vivre en bons termes avec sa voisine,

<sup>1</sup> E. A. IV, l. c., p. 636.

<sup>2</sup> A. C. F. Missival 11 f° 23<sup>v</sup>. Cf. E. A. IV, l. c., p. 637 qui a utilisé l'original de cette lettre — aux A. C. Lucerne — (Akten Freiburg). On a lu *Vivis* au lieu de *Ruw*. Notre missival a *Ruw*, et non pas *Vivis*. Il n'est pas encore question de Vevey. Même la lettre du 16 février (v. plus loin) ne parle encore que de Romont et Rue.

<sup>3</sup> E. A. IV, l. c. p. 638.

comme par le passé, malgré les efforts de ceux qui s'ingénient à troubler leur rapports. Berne espère donc que Fribourg préférera lui garder son amitié plutôt que d'être agréable au duc. Les Valaisans l'ont compris : ils sont aujourd'hui les alliés de Berne. Quant aux capitaines bernois, le gouvernement leur a soumis les propositions fribourgeoises<sup>1</sup>.

Messeigneurs de Fribourg remercièrent les députés bernois. Quelques places, dirent-ils, se sont déjà rendues de plein gré ; (in gütigkeit) si d'autres en font autant, on acceptera leur soumission. Mais si Romont et Rue s'y refusent, on emploiera la force : « ...so werden M. H. mit der hand darzu thun...<sup>2</sup> » Au sujet d'Yverdon, Fribourg agira selon la combourgeoisie et l'alliance.

Cette réponse satisfit Berne. Mais, par lettre du 17, elle demanda quelles étaient les autres places que Fribourg voudrait encore. S'il s'agissait d'endroits que Berne considère comme des ennemis parce qu'ils lui ont résisté, Berne considérerait la demande fribourgeoise comme un acte inamical. L'armée bernoise sommera donc de nouveau ces villes, lorsqu'elle rentrera dans ses foyers, et Berne serait contrariée qu'entre temps elles prêtassent hommage à Fribourg<sup>3</sup>.

Le « missival » de Fribourg contient une lettre sans date, adressée à Berne, qui doit être considérée comme la réponse à la lettre bernoise du 17<sup>4</sup>. On y énumère les localités : Romont, Rue, Vevey, Montreux, Châtel-St-Denis, « qui nous fut donné en garantie » (so unser underpfand ist), Vaulruz, St-Aubin, « qui sont nos combourgeois (« so unser burger sind ») Estavayer où Fribourg possède le tiers de la seigneurie et qui fut aussi donné en garantie, Romainmôtier et ses appartenances, où Berne sait que le chapitre de St. Nicolas a des droits. Fribourg ne s'opposera pas à l'occupation d'Yverdon par Berne. Le lendemain, Berne répondait qu'elle était contente de la décision de Fribourg au sujet d'Yverdon<sup>5</sup>. Elle consent aussi à ce que Fribourg occupe Romont, Rue, Estavayer, St-Aubin, Vaulruz et Châtel-St-Denis. Quant aux autres lieux -- et non les moindres : Vevey, débouché économique, Yverdon, placée sur l'une des routes importantes du Pays de Vaud -- Fribourg devrait s'entendre directe-

<sup>1</sup> E. A. IV, l. c., p. 639.

<sup>2</sup> A. C. F. Manual n° 53.

<sup>3</sup> A. C. F. Lettre de Berne.

<sup>4</sup> A. C. F. Missival, n° 11 f° 38.

<sup>5</sup> A. C. F. Lettres de Berne.

ment avec les chefs militaires bernois, comme l'ont fait les Valaisans. C'était fort habile. Le gouvernement bernois pouvait ainsi se retrancher derrière les « nécessités stratégiques » que les généraux diplomates savent invoquer avec tant d'à-propos...

\* \* \*

Les négociations de Fribourg avec Berne expliquent la lettre de Fribourg, du 16 février, aux cinq cantons. Elle permet de saisir le jeu de Fribourg, qui voulait les tenir en haleine et se réserver leur appui si les relations avec Berne venaient à se gâter<sup>1</sup>. Fribourg expliqua donc à ses amis qu'elle se voyait forcée, à l'instar du Valais, de s'assurer de quelques places du Pays de Vaud afin de ne pas être encerclée dans les possessions bernoises, ce qui constituerait un danger pour la cause catholique. Des négociations ont été entamées avec Romont — comme les cantons catholiques l'avaient conseillé — pour l'engager à se rendre ; mais on l'emporterait de force, s'il le fallait, les troupes sont prêtes. Mais Fribourg marquait en même temps une certaine défiance vis-à-vis de Berne et prétendait ne pas savoir si la nouvelle levée de troupes de sa voisine était destinée à l'attaque d'Yverdon ou de Fribourg. Les cantons catholiques étaient donc priés de faire bonne garde. Le lendemain, 19 février, une nouvelle missive fribourgeoise aux mêmes leur apprenait que l'occupation de Romont était décidée et qu'on n'attendait plus que le résultat des négociations avec cette ville, conduites par le comte de Gruyère<sup>2</sup>. Cette même lettre apprenait aux destinataires que Fribourg avait écrit le même jour au duc de Savoie.

On chercherait vainement dans le missival de Fribourg la lettre adressée au duc le 19 février. Je l'ai découverte dans le mémoire du chancelier Gurnel — cité en note plus haut — composé en vue des négociations de Fribourg avec la Savoie qui eurent lieu sous le règne d'Emmanuel-Philibert, avant l'entrée de Fribourg dans l'alliance savoyarde de 1577-1578. La copie de la lettre écrite en français s'y trouve, ainsi que la traduction allemande. Quant au « manual », il porte, à la date du 19 février, ces simples mots : « an herzogen von Savoy » (c'est-à-dire : écrire au duc de Savoie)<sup>3</sup>. Que disent Messeigneurs dans

<sup>1</sup> A. C. F. Missival 11 f° 26.

<sup>2</sup> E. A. IV, l. c., p. 638 qui cite A. C. Lucerne. Akten Freiburg. Elle n'est pas dans le missival de Fribourg.

<sup>3</sup> A. C. F. Manual n° 53.

cette lettre ? Ils écrivent au duc qu'ils sont décidés à occuper les terres du Pays de Vaud qui avoisinent leur pays afin que ce pays ne tombe pas aux mains des Bernois et ne soit pas contraint d'accepter la Réforme. Fribourg se déclare prête, en outre, à restituer ces terres au duc, moyennant remboursement des frais d'occupation, lorsque le duc aura recouvré la plus grande partie de ses possessions. (« le surplus »). Il est remarquable que cette lettre ne fasse aucune allusion aux traités de St. Julien et de Payerne — sur lesquels s'appuyait Berne — mais présente l'occupation comme temporaire et dictée par des motifs religieux. Lorsque, trente-trois ans plus tard, en 1569, le fils de Charles III — Emmanuel-Philibert — revendiqua les terres occupées en 1536 en s'appuyant sur le traité du Cateau-Cambrésis, il se basa sur cette lettre du 19 février 1536. Fribourg répondit alors que la condition, qui aurait rendu valable sa promesse n'était pas réalisée : la majeure partie des terres n'avait pas été restituée. En 1569, lors des négociations qui eurent lieu à Fribourg au mois d'avril, une longue discussion s'éleva au sujet de cette lettre<sup>1</sup>. Je la résume ici en quelques mots : Messeigneurs prétendirent, en premier lieu, que leur lettre était restée sans réponse ; secondement que la lettre aurait été écrite sans leur ordre exprès, ou du moins, qu'elle portait une apostille qui en modifiait le sens primitif.

L'examen du texte de la lettre ne permet pas de conclure à l'existence d'une apostille. Quant au premier point, — à savoir que le duc n'aurait pas répondu — les documents que j'ai trouvés permettent d'en contester formellement le bien-fondé. Nos archives renferment deux lettres de Charles III contenues dans une liasse qui en compte cent-cinquante<sup>2</sup>. La première est datée du 24 février et ne porte pas de millésime ; la seconde porte la date du 26 février 1536. La première a été écrite par le duc avant qu'il n'ait reçu la missive de Fribourg. Il apprend, écrit-il, que Fribourg fait des préparatifs pour attaquer Romont, attitude qu'il juge fort étrange en raison de l'alliance qui l'unit à Fribourg. La seconde est proprement la réponse de Charles III à la missive fribourgeoise du 19 février : « nous avons receu vostre lettre... » Le prince marque son douloureux étonnement ;

<sup>1</sup> On en trouvera l'exposé et la critique dans l'étude, consacrée au mémoire de Gurnel, qui paraîtra plus tard dans les « Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg ».

<sup>2</sup> A. C. F. « Lettres de Charles III sans millésime » et Fonds « Savoie 1509-1569 ».

il n'a donné aucune raison de mécontentement à son allié et ajoute qu'elle pourrait témoigner d'une autre manière l'intérêt qu'elle porte à sa maison et à la cause catholique.

Mais les dés étaient jetés ; Fribourg ne répondit rien. Le 25 février — soit la veille de la réponse de Charles III — l'armée fribourgeoise, forte de 1500 hommes environ, avait franchi les anciennes frontières. Elle occupa sans coup férir de beaux bailliages qui donnèrent bientôt une valeur plus grande au droit de cité, assurèrent ses communications vers l'ouest et accrurent la puissance de la république fribourgeoise.

---

## PROPOS FRIBOURGEOIS 1919.

### LA REVANCHE GRUÉRIENNE

*Conférence, en la salle de la Grenette, à Fribourg, le 6 mars 1919,  
et à Bulle le 4 mai 1919.*

par AUG. SCHORDERET

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

A de certains moments, la poussée des événements, la grandeur des émotions, l'imminence du danger, provoquent un reflux plus intense de nos sentiments vers cette chose mystérieuse et réelle, indéfinie et précise, impondérable et puissante, qui s'appelle la Patrie !

Alors, les liens qui nous y rattachent semblent se convulser et se resserrer ; une tension de mille fibres approche notre âme, de cette âme immense et bien vivante ; nos cœurs s'unissent, leurs battements se confondent, nos esprits se noient inconsciemment en une même et unique pensée ; et tout ce qu'ont mis en nous de commun les racines lointaines et profondes de la race, du langage, de l'éducation, de la croyance, toutes les émanations du terroir, toutes les ciselures de l'empreinte indélébile de la nationalité sur quoi se fonde le patriotisme vrai, toutes ces influences secrètes qui demeurent en nous à l'état latent, se dessinent sous la crise, se développent, s'intensifient, s'exaspèrent et s'élèvent avec une